



Ordre des travailleurs sociaux
et des thérapeutes conjugaux
et familiaux du Québec
L'Humain avant tout

Montréal, le 5 novembre 2019

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Ministre de l'Immigration, de la Francisation
et de l'Intégration
Édifice Marie-Guyart
1050, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Aile René-Lévesque - 3e étage
Québec (Québec) G1R 5E6

Monsieur le Ministre,

La présente concerne les nouvelles restrictions que vous comptez imposer aux étudiants et travailleurs temporaires étrangers pour l'accès à un programme qui leur permet d'obtenir rapidement leur résidence permanente. Dans ce cadre, nous avons pris connaissance du nouveau règlement qui restreint l'accès au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) à une liste limitée des domaines de formation et à une liste des emplois en demande admissibles au PEQ.

Quelle ne fut pas notre surprise de constater que seul le BAC en service social y figure, et non la maîtrise (MAI). Or, la maîtrise en travail social devrait s'y retrouver à l'instar de la maîtrise (et du doctorat) en psychoéducation et en psychologie. Dans le même esprit, la profession de travailleur social (T.S.) ne figure pas à la liste des emplois en demande, au sens du nouveau règlement.

Comme vous l'avez vous-même expliqué, votre objectif, par cette réforme, est de mieux répondre aux besoins du marché de l'emploi, c'est-à-dire des emplois en déficit ou des formations en demande. Or, c'est précisément le cas en travail social dans l'état actuel des services sociaux au Québec. Je suis convaincue que vos collègues ministres de la Santé et des Services sociaux, Mme Danielle McCann et D^r Lionel Carmant partagent cette opinion.

Ces deux contraintes sont certainement le fruit d'une omission et nous vous saurions gré de corriger la situation dans les meilleurs délais en bonifiant les deux listes. Nous vous offrons d'ailleurs toute notre collaboration pour répondre à vos interrogations sur le sujet, le cas échéant.

Le Québec a besoin de tous les travailleurs disponibles, originaires ou immigrants, et les employeurs doivent pouvoir compter sur du personnel qualifié, reconnu et désireux de s'investir ici. Plus spécifiquement, le Québec a grand besoin de travailleurs sociaux pour faire face aux enjeux de protection de la jeunesse et de soutien à l'autonomie des personnes âgées, notamment.

.../2

D'emblée, je vous remercie de l'attention que vous porterez à nos demandes et des correctifs que vous consentirez à apporter à ces listes afin d'éviter de se priver de forces vives dans les services sociaux qui sont, de surcroît, du ressort du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

La présidente



Guylaine Ouimette, T.S.

c. c. Madame Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux
Monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Monsieur Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Madame Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants